Protection des ressources en eau et cycle de l'eau



L’eau potable distribuée provient d'**eaux souterraines**. Sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne, l’eau provient de sources naturelles et de captages. Ces captages puisent l’eau dans les **nappes phréatiques**. Les nappes souterraines sont alimentées par l’ensemble des eaux de surfaces (rivières, eaux de ruissellement, lacs, etc.) dont la qualité est influencée par les activités humaines. Ainsi, les **pollutions de surfaces impactent l’eau souterraine** que nous buvons.

Une goutte d’eau qui tombe sur le sol, va ruisseler, s’infiltrer et **entraîner avec elle les molécules** qu’elle rencontre (nitrates, pesticides, hydrocarbures, etc.) vers la nappe phréatique.

Une fois captée, l’**eau brute est analysée** pour connaitre ces caractéristiques (pH, turbidité, dosage des éléments physico-chimiques…) et traitée pour répondre aux critères qualitatifs de distribution (absence de micro-organismes pathogènes, taux de nitrates, produits phytosanitaires, etc) puis est stockée en différents points du territoire pour assurer la **distribution homogène et continue en eau**. Les stockages sont soit des châteaux d ’eau soit des réservoirs enterrés ou semi-enterrés.

Pourquoi protéger et préserver les ressources en eau ?

Longtemps, l’eau était considérée comme pure dès lors qu’elle était limpide. Or, il est désormais admis que la qualité de l’eau ne dépend pas de ce seul facteur, en partie du fait qu’un bon nombre de substances néfastes sont invisibles à l’œil.

Ainsi, la dégradation de l’eau est très souvent liée aux activités humaines . Pour limiter les coûts liés au traitement de l’eau, et ainsi limiter la facture de l’usager, il est important de veiller au bon usage de l’eau et à la préservation de sa qualité.

Périmètres de protection

Les périmètres sont formalisés par un arrêté préfectoral de Déclaration d’Utilité Publique (DUP). Plusieurs périmètres sont définis :

Périmètre de protection immédiate : Acquis en pleine propriété par la collectivité et clôturé, ce périmètre s’étend généralement à la parcelle où se situe le captage et vise à limiter les risques d’introduction directe de polluants dans celui-ci..

Périmètre de protection rapprochée : Ce périmètre correspond à la zone d’appel du captage. Son extension varie donc en fonction du pompage et des caractéristiques de l’aquifère. Ce périmètre vise à limiter les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles.

Dégradation de la qualité de l’eau

Si les périmètres de protection visent à éviter des pollutions ponctuelles ou accidentelles au niveau d’un captage, ils ne permettent pas de traiter la problématique des pollutions diffuses liées

essentiellement aux nitrates et aux pesticides. Or, cette problématique concerne de plus en plus les points d'eau exploités par l'agglomération.

C'est pourquoi, il est impératif d'anticiper toute dégradation de la qualité de la ressource en eau et d'engager des actions de reconquête de la qualité à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage (AAC). Une AAC correspond à l'ensemble des surfaces alimentant toute la partie de la nappe sollicitée par un captage dans laquelle des actions préventives sont déployées.

Principe d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

Une animation des AAC est assurée sur le territoire de l'Agglo à l'aide d'un financement de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Elle permet à l'agglomération de :

- Participer à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles ;

- Animer la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions ;

- Communiquer auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions ;

- Suivre la mise en œuvre des programmes d'actions ;

- Évaluer les impacts du programme d'actions.

Les AAC sur le territoire

6 plans d'actions sont déployés sur les secteurs suivants :

- AAC du champ captant des Mortreux à Chouilly,

- AAC des Buzons à Moslins,

- AAC du champ captant de Vert-Toulon et de Val des Marais,

- AAC du captage de Vouzy,

- AAC du captage de Clamanges.

1 est en cours :

- AAC de Brugny-Vaudancourt.

Documents
Le cycle de l'eau sur le territoire
AAC des Buzons à Moslins
AAC de Chouilly
AAC de Vert-Toulon
AAC de Vouzy
AAC de Clamanges
AAC de Val-des-Marais
Pour aller plus loin
Image



La qualité de l'eau du robinet